

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

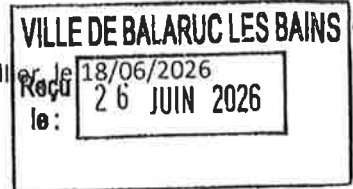
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Montpellier



Monsieur le Maire de la commune
De Balaruc-les-Bains
Hôtel de Ville
23 avenue de la Cadole - BP 1
34540 BALARUC LES BAINS

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000058 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique unique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et à l'approbation des Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques présents sur le territoire de la commune de Balaruc-les-Bains ;

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Madame Françoise FABRE, Architecte DPLG-Urbaniste, demeurant [REDACTED] MONTPELLIER (34000) (tel : [REDACTED] ; portable : [REDACTED]) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pascal LOUCHET (portable : [REDACTED]) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

18/06/2026

N° E26000058 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 10 juin 2026, la lettre par laquelle le Maire de Balaruc-les-Bains demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et à l'approbation des Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques présents sur le territoire de sa commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Françoise FABRE est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pascal LOUCHET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Balaruc-les-Bains, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Balaruc-les-Bains, à Madame Françoise FABRE et à Monsieur Pascal LOUCHET.

Fait à Montpellier, le 18 juin 2026.

La magistrate-déléguée,


Fabienne CORNELOUP